

La Ville d'Albi labellisée : «Ville prudente» 4 cœurs

À l'occasion du dernier Congrès des Maires de France, l'association Prévention Routière a dévoilé le nom des villes labellisées « Ville Prudente ».

Le Label ville prudente est décerné pour 3 ans avec un niveau de labellisation allant de 1 à 5 cœurs déterminé suite à une visite terrain et à la constitution d'un dossier de candidature qui présente les aménagements et actions réalisés.

La démarche impulsée par la ville sur l'obtention de ce label traduit l'engagement collectif des élus, des services municipaux, des forces de l'ordre, des associations et des citoyens, mobilisés pour faire d'Albi une ville mobile et apaisée pour tous.

En obtenant 4 cœurs sur cette édition, la Ville d'Albi rejoint le cercle des communes les plus engagées en France en matière de sécurité et de prévention routière.

Cette distinction récompense l'engagement de notre cité en faveur de la sécurité, de la mobilité et d'un espace public apaisé pour tous.

Depuis 2017, l'association Prévention routière distingue les collectivités qui agissent concrètement pour améliorer la sécurité de tous les usagers de la route : piétons, cyclistes, automobiliste et deux-roues.

La Ville d'Albi a candidaté et a présenté toutes les mesures de prévention routière mises en place et programmées sur la commune:

- les aménagements conçus pour prévenir et réduire le risque d'accident et la vitesse en ville.
- les actions d'information et de sensibilisation en direction des usagers et la formation réalisée auprès des employés municipaux.